

Réunion du Conseil Municipal **Jeudi 06 décembre 2018 à 20 heures 30 à la Mairie.**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 06 décembre 2018 à 20 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Gildas BERNARD, Maire. Tous les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de Jean-Luc PEDEN ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ROUE, Jacques LE GUEN à Gildas BERNARD, Claudie CHATAIGNER à Katell AUFFRET, Noelline PERON à Michel LE BRAS. Arnaud PORHEL a été nommé secrétaire de séance.

1. Aide à la Dénomination et Numérotation des voies par La Poste.

Présentation de la démarche d'aide à la dénomination et numérotation des voies communales (hors agglomération) par Mesdames LAMOUR et MOREAU, de la Poste. Cette démarche permettra une meilleure localisation des lieux-dits dans les outils GPS et de téléphonie et auprès des services de secours.

La commune de Plounévez-Lochrist comporte 1343 adresses dont 535 sans numérotation, qui peuvent être source d'erreurs. La numérotation métrique permettra une distinction entre les habitations, les bâtiments agricoles au sein d'un même lieu-dit.

Le Conseil Municipal adopte la proposition financière de la Poste pour cette prestation de 11 100 € H.T.

VOTE : UNANIMITÉ

2. Rapport des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégation générale accordée au Maire)

- Renouvellement du contrat SEGILOG pour un montant total de 15 606.00 € HT destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et 1 734.00 € HT destiné à l'obligation de maintenance et de formation.
- Marché à bon de commande n°2 des travaux voirie 2018 auprès de la société ING CONCEPT : d'un montant de 10 126.86 € TTC (enrobé lieu-dit « Kergongar » - 8 439.05 € HT.)
- Rénovation salle polyvalente : avenants et devis complémentaires
Marché rénovation thermique salle polyvalente pour un montant de + 89 333.51 € HT.
 - Maîtrise d'œuvre – Patrice BEYER Avenant n°1 : + 1 800,00 € H.T.
 - Couverture – LE MESTRE Avenant n°1 : - 425,83 € H.T.
 - Couverture – LE MESTRE Avenant n°2 : + 2 014,84 € H.T.
 - Cloisons Doublages – LAPOUS Avenant n°1 : + 8709,01 € H.T.
 - Menuiseries extérieures – PREMEL Avenant n°1 : + 2 991,09 € H.T.
 - Menuiseries extérieures – PREMEL Avenant n°2 : + 1 235,30 € H.T.
 - Faux-Plafonds – LE GALL PLAFOND Avenant n°1 : + 3 974,90 € H.T.
 - Electricité – LE BOHEC Avenant n°1 : + 7 002,84 € H.T.
 - Réalisation d'une centrale photovoltaïque – BARILLEC : + 37 709,58 € H.T.
 - Sonorisation – AUDIOLITE : + 8 741,14 € H.T.
 - Office – PICHON : + 15 580,64 € H.T.
- Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un hangar de stockage à BELLEVUE avec Patrice Beyer pour un montant de 4 000.00 € HT
- Confection de rambardes pour 2 ponts entre Plounévez-Lochrist et Plouescat auprès de la société AVENIR INOX pour un montant de 4 320.00 € HT soit 5 184.00 € TTC.
- Sites Internet Camping et Mairie créée par Ti-ker Net : création d'un site pour le camping pour un montant total pour la première année de 1 360 € TTC et pour les années suivantes 90 € TTC. Création d'un site pour la mairie et refonte de l'aspect du site pour un montant de 750 € TTC.
- Complément de devis pour éclairage de Noël auprès de REXEL MATERIEL ELECTRIQUE pour un montant de 2 109.07 € TTC.
- Déplacement, dans le mur d'enceinte de l'ancien presbytère, de l'encadrement de la porte servant de passage pour un montant de 1 700 € par Monsieur KERHERVÉ, artisan tailleur de pierre.

3. Personnel Communal

Adhésion à la Convention de participation à la protection sociale complémentaire – Risque prévoyance des agents proposée par le Centre de Gestion du Finistère et CNP-Sofaxis, pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2019. Les modalités de versement de la participation de la collectivité adoptées par délibération du 19 décembre 2012 demeurent inchangées, soit 13,50 € brut mensuel par agent.

VOTE : UNANIMITÉ

4. Demandes de subventions de l'État

- **Rénovation Thermique et Aménagement d'un bâtiment communal en Maison des Assistantes Maternelles au centre bourg, au lieu-dit Squillou.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet de réhabilitation de la propriété du Squillou, comprenant une habitation et des bâtiments d'exploitation, en Maison des Assistantes Maternelles.

Le maître d'œuvre Atelier Jean JOURDE – Alain BOUCHER de PLOUDANIEL a présenté un avant-projet sommaire et des esquisses qui ont été présentés à la Direction de la Protection Maternelle et Infantile pour connaître la faisabilité du projet. Selon les préconisations de la PMI du Finistère, ce bâtiment pourrait accueillir 11 enfants. Les travaux pourraient débuter à compter du premier semestre 2019.

Le montant prévisionnel de dépenses a été inscrit au budget 2018 pour cette réhabilitation soit 200 000 €, maîtrise d'œuvre comprise.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter des subventions auprès

- de l'Etat à hauteur de 50 %, au titre de la DETR pour 2019.
- dans la thématique de réduction de la consommation d'énergie CEE, Certificat d'Economie d'Énergie
- et tous autres financements possibles.

VOTE : UNANIMITÉ

- **Aménagement d'une zone de stationnement au lieu-dit « Squillou » et Sécurisation des déplacements au centre-bourg.**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux, le projet d'aménagement d'un parking au centre bourg, sur le terrain de l'ancienne ferme du « Squillou ». Le projet permettra de régler le problème de stationnement le long de la rue de Pont ar Rest. Afin de libérer le nouvel espace parking, le hangar situé côté rue a été déconstruit afin de réaliser entre 25 et 30 emplacements de stationnement, dont 2 emplacements aux normes Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Un dossier de demande de subvention a été déposé et a obtenu un accord pour un montant de financement de 50 000 € sur un montant de dépenses estimé, fin 2017, à 132 776 € H.T. y compris honoraires. A ce jour, le montant global de l'opération a été revu et évalué à 177 871 € H.T.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local 2019 (DSIL) à hauteur de 50 %, soit 88 935 € sur le montant actualisé de l'opération estimé à 177 871 € H.T. ;

Il valide le calendrier prévisionnel des travaux pour un début d'exécution au 1er trimestre 2019 et une fin de travaux à la fin de l'année 2019.

VOTE : UNANIMITÉ

5. Décisions Budgétaires

- **Tarifs Communaux 2019**

Le Conseil Municipal décide, à compter du 1er janvier 2019 de fixer les tarifs communaux comme suit :

BIBLIOTHEQUE + IMPRESSIONS MULTIMEDIA GENEALOGIE

Abonnement familles livres + CD	13,00 €
Abonnement lecteur de 12 à 18 ans livres +CD	6,50 €
Abonnement lecteur moins 12 ans livres	gratuit
Abonnement vidéo & DVD	13,00 €
Abonnement estivants	13,00 €
Colonie (par vidéo)	5,50 €
Colonie (par livre)	0,60 €
Carte d'abonné remplacée	5,50 €
Impression A4 (documents généalogie)	0,25 €

DROIT DE PLACE

Camion magasin	50,00 €
Saisonnier	30,00 €
A l'année	75,00 €

PHOTOCOPIES

Format A4 Noir et Blanc	0,25 €
Format A3 Noir et Blanc	0,50 €
Format A4 Couleur	1,00 €
Format A3 Couleur	2,00 €

LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Salle Polyvalente	300,00 € (Caution de 800 €)
Salle Argoad	150,00 €
Salle Arvor	150,00 €
Salle Lan Inisan	250,00 € (Caution de 500 €)

LOCATION DU MATERIEL COMMUNAL

Stand bâché	30,00 €
Barnums	60,00 €
Barbecue	10,00 €
Tapis (associations extérieures)	150,00 €
Plateau table	5,00 €
Chaise	0,20 €

TERRE VÉGÉTALE

5 € le m³ à enlever avec un maximum de 100 m³ par année civile, dans la limite des stocks disponibles, pour les entreprises et habitants de Plounévez-Lochrist.

LOCATION DU MATERIEL COMMUNAL EN REGIE

Tractopelle	53,00 €
Point à temps	17,50 €
Elagueuse	32,00 €
Tracteur + remorque	32,00 €
Pompe karcher / jour	56,00 €

CIMETIERE ET COLOMBARIUM

Type	15 ans	30 ans	
Simple (2 m ²) nu	66 €	120 €	
Simple (2 m ²) avec caveau	150 €	180 €	Selon disponibilités
Double (4 m ²) nu	132 €	240 €	
Double (4 m ²) avec caveau	200 €	230 €	Selon disponibilités
Triple et + (8 m ²) nu	198 €	360 €	
Triple et + (8 m ²) avec caveau	250 €	280 €	Selon disponibilités
Case Colombarium	230 €	290 €	

FLEURISSEMENT DU BOURG

Jardinière 4,00 €

SERVICE EAU

Taxe de raccordement 580,00 €
Abonnement 61,00 €
De 0 à 30 m³ 0,95 €
De 31 à 100 m³ 1,24 €
De 101 à 300 m³ 1,15 €
+ de 300 m³ 0,94 €
Gros consommateurs (+ de 300 m³ dans l'année
tarif à compter du 1er m³ 0,94 €

SERVICE ASSAINISSEMENT

Raccordement assainissement collectif 915,00 €
Participation à l'assainissement Collectif 1000,00 €
Abonnement assainissement collectif 80,00 €
Prix du m³ 1,50 €

Le mode de facturation de l'eau et de l'assainissement reste inchangé. Janvier : Facturation de l'abonnement eau, Mars : facturation de l'abonnement d'assainissement collectif.

Juin : Consommation eau et assainissement pour les abonnés n'ayant pas demandé le prélèvement automatique. Juin, Septembre et Novembre : Consommation eau et assainissement pour les abonnés ayant demandé le prélèvement automatique.

• Décisions Modificatives Budgétaires

A la demande du Maire, Madame Catherine PICART, Adjointe-au-Maire chargée des Finances explique au Conseil Municipal les ajustements budgétaires à réaliser. Le Conseil Municipal adopte les modifications suivantes :

COMMUNE DM N°3

Section de Fonctionnement

Dépenses

D 7391181 Reversement taxe de séjour camping + 153,00 €
D 7391182 Reversement taxe additionnelle camping + 16,00 €
+ 169,00 €
D 023 Virement à la section d'investissement - **6 416,00 €**
D 739211 Attributions de compensation + 1416,00 €
D 65581 Contribution scolaire commune + 5 000,00 €

Recettes

R 73621 Taxe de séjour camping + 153,00 €
R 73622 Taxe additionnelle camping + 16,00 €
+ 169,00 €

Section Investissement

Dépenses

D 020 Dépenses imprévues - **27 020,00 €**
D 2041581 Participation SDEF + 12 375,00 €
D 2313 Construction Salle polyvalente + 53 000,00 €
D 2315 Parking Squillou + 89 320,00 €
TOTAL + 154 695,00 €

Recettes

R 021 Virt de la section de fonctionnement - **6 416,00 €**
R 13248 Fonds de concours - 5 474,00 €
TOTAL - 11 890,00 €
R 1323 Subventions du Département pour
Mobilier bibliothèque et constructions
logements jardins presbytère + 25 312,00 €
R 1342 Amendes de police + 5 385,29 €
R 1641 Emprunt + 108 867,71 €
+ 139 565,00 €

VOTE : UNANIMITÉ

- **Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019.**

Après l'exposé de Catherine PICART, le Conseil Municipal autorise le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019.

VOTE : UNANIMITÉ

6. Signature d'une convention de veille foncière avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne pour le secteur de la Place de la Mairie

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'objet de la convention de veille foncière avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF).

Le secteur opérationnel est situé place de la mairie, en façade sur la place des bâtiments se dégradent. Il s'agit principalement d'anciens commerces d'habitations associées qui posent des problèmes d'image sur la place principale de la commune et autour du bar/tabac/presse en exploitation. Après délibération, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la Convention de veille foncière pour le secteur Place de la Mairie avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne.

VOTE : UNANIMITÉ

7. Haut-Léon Communauté

- **Adhésion au groupement de commande pour l'évaluation de la présence d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les revêtements de chaussée.**

Le Conseil Municipal décide : d'adhérer au groupement de commandes, d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement.

VOTE : UNANIMITÉ

- **Présentation du rapport d'activité annuel 2017.**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité des services de Haut Léon Communauté pour l'année 2017. Ce rapport est consultable en Mairie.

8. Présentation du rapport d'activité annuel 2017 du SDEF

Jean-Jacques RIOU, Conseiller Municipal délégué présente le rapport d'activité du SDEF pour l'année 2017. Ce rapport est consultable en Mairie.

9. Cession de voirie à Trobily

Le conseil Municipal décide de déclasser une portion du domaine public de 74 m² et de la céder à M. et Mme JEZEQUEL Pierre-Louis au prix de 0,30 €/m², les frais et honoraires sont à la charge de l'acquéreur. Il autorise le Maire à signer l'acte et toutes pièces nécessaires à cette cession.

VOTE : UNANIMITÉ

10. Informations et Questions diverses

- **Création de la Commission de contrôle des Listes électorales,**

Le nouveau Répertoire Électoral Unique entre en vigueur au 1er janvier 2019. Les électeurs peuvent solliciter leur inscription sur la liste électorale tout au long de l'année jusqu'au 6ème vendredi précédant un scrutin.

Le contrôle des décisions prises par le Maire est effectué par une Commission qui examine la régularité de la liste électorale avant chaque scrutin, ainsi que les recours éventuels formulés par les électeurs.

La commission de contrôle se compose ainsi :

	Délégué du Conseil Municipal	Délégués de l'Administration	Délégués du T.G.I.
Titulaire	Marie-Thérèse KEROUANTON	Michelle LANCONNEUR	François CAROFF
Suppléant	Yolande RIOU	Yvonne CABON	Josiane ROUÉ

- **La dernière étape du Tour de Bretagne Cycliste 2019 partira de Plounévez-Lochrist le 1^{er} mai.**
- **Personnel Communal**
 - Luc DEUX, est arrivé le 17 novembre 2018 et occupe le poste de Responsable des Services Techniques depuis le 1^{er} décembre 2018.
 - Une annonce a été publiée pour le recrutement d'un agent des espaces verts.
 - La loi oblige à transposer le régime indemnitaire (primes) des agents en RIFSEEP Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions et Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement.
 - Le dossier a été présenté aux agents le vendredi 23 novembre et fera l'objet d'une nouvelle rencontre en début d'année 2019.

- **Travaux d'éclairage parking Squilliou – rue de pont ar rest**

Le Conseil Municipal adopte le plan de financement du projet d'éclairage sur le parking Squilliou, Rue de Pont Ar Rest. L'estimation des dépenses se monte à 15 000,00 € HT (Financement du SDEF : 2 625,00 € et Financement de la commune : 12 375,00 €).

VOTE : UNANIMITÉ

- **Construction d'un hangar à Bellevue** : le conseil municipal autorise le Maire à déposer le permis de construire

VOTE : UNANIMITÉ